

Quelle que soit la phase de crise sanitaire (confinement, déconfinement, ...), des mesures d'ordre sanitaire devront se poursuivre afin d'éviter une recrudescence de l'épidémie de COVID-19. Les bonnes pratiques adoptées lors de l'activation du Plan de Continuité des Activités (PCA) ainsi que celles définies dans le Plan de Reprise d'Activité (PRA) de votre collectivité sont toujours applicables et seront applicables aussi longtemps que nous devons prévenir le risque COVID.

Tout ce qui est mis en place doit permettre la protection des bénéficiaires d'une part mais également les agents contre une possible transmission de la part des bénéficiaires et de leur logement.

Cette fiche pourra répondre à vos questions en lien avec vos activités d'aide à domicile mais pour compléter vos connaissances et répondre plus généralement à l'ensemble de vos questions, un guide d'accompagnement pour la gestion du risque COVID a été réalisé par le Cdg43 : <http://www.cdg43.fr/CDG43/index.asp>

1 Gestes barrières et distanciation sociale

L'application des gestes barrières intègre le respect des distances de sécurité (1m minimum). Cela est valable lors d'interventions à proximité du public mais également entre collègues et dans la cabine du véhicule.

Si leur application n'est pas possible dans certaines de vos activités d'aide à domicile, il convient alors d'analyser ces situations afin d'y apporter des mesures organisationnelles et/ou matérielles.

Le port du masque est devenu obligatoire, vous référer à la partie 3 (Port des EPI).

2 Mesures individuelles

Le risque de transmission le plus important est le contact des mains non lavées avec le visage (notamment après avoir touché des surfaces contaminées). Le risque est également présent lorsque vous mangez, buvez, fumez ou vapotez sans vous être lavé les mains OU si vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres personnes.

Le lavage des mains se fait de préférence avec du savon et un temps d'action suffisant. Le gel hydroalcoolique est un substitut lorsque le personnel n'a pas accès facilement à un point d'eau ou en complément du lavage au savon.

Pour les interventions à domicile cela signifie qu'il faut :

- Se laver régulièrement les mains,
- Rentrer chez les usagers seulement lorsque votre activité l'impose. Pour le portage de repas ou la dépose de courses, les laisser devant la porte ou les déposer dans l'entrée en respectant les gestes barrières et la distanciation sociale,
- Avoir du gel hydroalcoolique en quantité suffisante permettant de s'en servir à chaque fois que nécessaire, entre chaque domicile, avant de rentrer dans son véhicule,
- Fournir un kit avec du savon, des essuie-mains à usage unique et des sacs poubelles (ne pas utiliser les équipements des personnes),

- Fournir en nombre suffisant des lingettes désinfectantes pour :
 - ✓ Le nettoyage des zones de contact chez l'utilisateur lorsque cela est nécessaire,
 - ✓ Le nettoyage des zones contact dans votre véhicule et votre matériel.
- Mettre des sacs poubelles dans les véhicules pour jeter les consommables d'hygiène après usage.

Les déchets produits doivent suivre la filière d'élimination classique et seront mis dans des sacs poubelle fermés. Les consignes sur la gestion des déchets doivent être rappelées aux agents et si besoin aux usagers.

Dans tous les cas, lavez-vous les mains avec du savon, de façon adaptée et suffisamment longtemps, systématiquement :

- Avant et après avoir mis ou enlevé votre masque,
- Après avoir porté des gants,
- Après avoir mis ou enlevé les vêtements de travail et les chaussures,
- Avant de boire, de manger ou de porter vos mains au visage, de se moucher,
- Après avoir manipulé des objets ou des équipements,
- Avant et après être allé aux toilettes.

Les principes d'hygiène personnelle et professionnelle habituels restent en vigueur. Il en est de même pour le port des vêtements de travail et les EPI.

3 Port des équipements de protection individuelle (EPI)

Avant toute chose, s'assurer que les vêtements de travail et EPI propres ne rentrent pas en contact avec des équipements potentiellement souillés. Quelle que soit votre intervention à domicile :

- Utilisez une blouse de travail réutilisable propre (ou un vêtement dédié à l'activité),
- Portez des chaussures de travail ou de sécurité qui restent sur le lieu de travail (ou à défaut, des chaussures dédiées à l'activité),
- Suivez les consignes transmises habituellement pour la réalisation de votre activité,
- Jetez les équipements et consommables usagés dans un sac poubelle hermétique fermé qui sera placé dans le bac de déchets non recyclables,
- Procédez à l'entretien de vos vêtements de travail et équipements réutilisables, si possible sur le lieu de travail ou par un service mis en place par l'employeur.

Pour chaque intervention nécessitant un contact rapproché avec la personne (habillage, aide au levage, aide aux déplacements, aide au repas, ...) :

- Utiliser une surblouse jetable,
- Porter des gants jetables répondant à la norme EN 374 (protection chimique et biologique) en suivant les consignes ci-après,
- S'équiper d'un masque adapté en suivant les consignes ci-après.

Le port du masque chirurgical est obligatoire mais celui-ci n'exonère pas du respect des gestes barrières et des règles de distanciation et il est important que l'utilisateur en porte un également quand cela est possible.

Si un usager présente les signes du COVID-19, mettez un masque (FFP2 si possible) et faites porter un masque à l'utilisateur et aux personnes présentes puis prévenez le médecin traitant, le proche aidant et votre responsable hiérarchique.

- Avant de mettre mon masque, je me lave les mains avec de l'eau et du savon à défaut avec du gel hydroalcoolique.



1
Séparer les élastiques du masque
Vérifier que la **barrette nasale (si existante)** est vers le haut.



2
Passer les **élastiques derrière la tête** (un élastique en dessous des oreilles au niveau de la nuque, un élastique au dessus des oreilles).



3
Pincer la **barrette (si existante)** sur le nez.



4
Contrôler que le **masque couvre : le nez, la bouche et le menton.**

- Une fois en place, j'évite de toucher mon masque.
- Après usage, je retire mon masque en saisissant par l'arrière les élastiques sans toucher la partie avant du masque (changement de masque à minima toutes les 4h)

BIEN RETIRER MES GANTS À USAGE UNIQUE

1. Pincer le gant au niveau du poignet. Éviter de toucher la peau.
2. Retirer le gant.
3. Le garder au creux de la main gantée ou le jeter.
4. Glisser les doigts à l'intérieur du deuxième gant. Éviter de toucher l'extérieur du gant.
5. Retirer le deuxième gant.
6. Une fois les gants ôtés, les jeter. Se laver les mains.

4 Précautions à prendre pour les interventions au domicile des usagers

Il est nécessaire d'avoir des contacts au préalable avec l'utilisateur ou sa famille pour s'assurer qu'aucun membre du foyer ne présente des symptômes du Covid-19 et d'informer les familles et l'utilisateur des protocoles qui sont mis en place et qui devront être respectés.

Appliquez toutes les consignes de ce protocole et assurez-vous que vous avez tout ce qu'il vous faut pour effectuer votre tournée :

- Votre tenue et vos EPI (cf. point 3),
- Votre kit pour le nettoyage et la désinfection régulière des mains, savon, papier, gel (cf. point 2).

Puis une fois sur place, ne pas oublier de :

- Nettoyer ou demander à la famille de nettoyer les surfaces de contact (table),
- D'éviter de s'asseoir,
- Limiter les contacts entre le sac à dos, sac à main, ou la valise ou matériel avec les surfaces,
- Utiliser son propre stylo et son propre matériel,
- Se laver les mains avant de partir (si possible) et utiliser le gel hydroalcoolique avant de rentrer dans le véhicule.

5 Utilisation des véhicules

S'il est vivement souhaitable que les agents soient seuls dans les véhicules, une présence à deux pourra exceptionnellement être envisagée lorsqu'une distance d'un mètre est possible entre les agents. Pour cela, préférer une installation en croix (1 devant et 1 derrière à l'opposé) et les deux occupants porteront un masque.

Si possible, affecter 1 véhicule par agent pour chaque journée et fournir des lingettes désinfectantes (ou équivalent) afin qu'il puisse nettoyer les éléments du véhicule (volant, ceinture de sécurité, levier de vitesses, divers accessoires et poignées intérieures et extérieures) à chaque fin de journée (ou à chaque changement d'utilisateur), sans oublier de désinfecter la clé avant la remise de celle-ci.

Un sac poubelle doit être mis à disposition pour la production de déchets et doit être évacué à la fin du service directement dans un bac de collecte.

Se laver les mains à l'eau et au savon après avoir nettoyé le véhicule.

6 Retour à son domicile

De retour à votre domicile et avant toute autre chose, il faudra :

- Enlever vos chaussures,
- Déposer votre sac, votre portefeuille, votre téléphone, vos clés, ..., dans un carton dans votre entrée,
- Enlever vos vêtements de la journée et les mettre à laver, ou les mettre dans un sac fermé en attendant de pouvoir les laver si vous souhaitez faire une machine unique avec vos tenues de la semaine (à 40° en cycle long mais si possible 60°),
- Prendre une douche,
- Nettoyer tous vos éléments laissés dans le carton,
- Se laver les mains.

Si vous avez des symptômes évocateurs du COVID-19 (fièvre, tous, fatigue...), veuillez à interrompre votre activité sans délai et prévenir votre responsable hiérarchique.